

MASTER PROFESSIONNEL 2^E ANNÉE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

PARCOURS PROFESSIONNEL ESTIMATION DES BIENS FONCIERS

OBJECTIF

Le diplôme a pour objet de donner aux étudiants les connaissances juridiques en expertise foncière et des qualifications managériales essentielles au niveau des méthodes, des concepts et d'un éventail évolutif de droits matériels. Cette formation s'inscrit également dans une démarche de certification du métier d'expert en évaluation des biens immobiliers. Réaliser de missions d'interventions, d'expertises de biens immobiliers, donner un avis technique et déterminer la valeur vénale d'un bien immobilier, intervenir en cas de contentieux afin de contenter les parties impliquées, piloter les dossiers comme le montage juridique et l'intervention publique, encadrer les programmes immobiliers dans le domaine privé comme public, maîtriser l'ingénierie publique et l'état du contentieux foncier dans un objectif de maîtrise des évolutions jurisprudentielles dans les processus publics et privés de décision et d'investissement...).

En complément du programme proposé par l'Université de Perpignan via Domitia, le module ESI permet de bénéficier d'une approche B to B et de l'enseignement des outils managériaux destinés aux futurs cadres de la profession.

DÉBOUCHÉS

- Agent immobilier
- Administrateur de biens
- Prospecteur foncier
- Expert et/ou encadrement de programmes d'assistance technique, de consultations, d'évaluation de projet immobilier
- Expert judiciaire
- Juriste d'entreprise, de banque ou assurance

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme Bac+4 (avoir obtenu 240 crédits ECTS) dans les filières suivantes : droit, immobilier, MSG, gestion technique du patrimoine immobilier, urbanisme, sciences économiques, sciences politiques, architecte

ou

Cadres et salariés en poste sur des fonctions juridiques ou techniques dans le domaine de l'immobilier souhaitant acquérir ou renforcer un niveau nécessaire (Bac+5) à la progression de leur carrière

+

Examen du dossier de candidature

+

Entretien

VAE : <http://www.univ-perp.fr/fr/menu/formation/je-demande-une-validation-d-acquis/>

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance, Travaux Dirigés, Cours Magistraux.

STATUT

Contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, stagiaire formation continue, CIF, VAE.

RYTHME

2 jours par semaine le lundi et mardi : formation

3 jours par semaine : entreprise

EFFECTIF MAXIMUM : 20

CONDITION DE VALIDATION

- Partiels semestriels
- Réalisation d'un rapport de stage et d'un mémoire. Soutenance devant un jury.

PROGRAMME

482 heures au total dont 126 heures de modules ESI. Tarifs : en fonction du statut, nous consulter.

MASTER PROFESSIONNEL 2^E ANNÉE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

PARCOURS PROFESSIONNEL ESTIMATION DES BIENS FONCIERS

PROGRAMME

SEMESTRE 3

- Économie et sociologie de l'habitat
- Maîtrise d'ouvrage public, marchés et délégation de service public
- Expertise judiciaire, amiable et arbitrage ; éthique et responsabilité
- Contentieux foncier
- Analyse des cycles de vie du bien et mathématiques financières
- Gestion patrimoniale
- Techniques de construction et expertises techniques du bâtiment

SEMESTRE 4

- Actualité et législation spéciale de l'urbanisme
- Droit international, méditerranéen et interne du développement durable
- Anglais
- Environnement socio professionnel et méthodologie
- Projet professionnalisant
- Analyse financière des opérations d'urbanisme durable
- Méthodologie de l'acte d'expertise
- Aspects techniques et évaluation environnementale de l'expertise
- Baux commerciaux et immobilier d'entreprise

Réalisation d'un rapport de stage
et d'un mémoire
Soutenance devant jury

MODULE ESI

- Présentation de l'expertise à la FNAIM
- Charte de l'expertise
- Le rapport d'expertise
- Immobilier et réseaux sociaux
- Prise de parole en public
- Management d'équipe appliqué
- Management et stratégie
- Marketing immobilier appliqué
- Entrepreneuriat
- Mise en œuvre d'une opération immobilière
- Enjeux énergétiques et immobilier

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

20 ter, rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX

CONTACT ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Tél. : 01 71 06 30 30/21
Fax : 01 47 88 06 79
Mail : contact@fnaim.fr
www.groupe-esi.fr